

Aux familles et représentants de nos pensionnaires

5 janvier 2021

INFORMATION CORONAVIRUS N° 20

Tout d'abord permettez-nous de vous adresser nos meilleurs vœux pour 2021 en espérant que vous ayez pu profiter de quelques agréables moments durant ces fêtes bien particulières.

Par ces quelques lignes, nous vous informons du changement de statut pour le site de Montagnier qui rejoint à présent celui d'Orsières avec comme principaux changements le **déconfinement généralisé** des résidents et le **changement de mode pour les visites**. En effet, en fonction de la présence ou non du Covid-19 dans nos murs, les règles de protection sont différentes.

A la suite des nombreuses demandes des familles et compte tenu de la situation épidémiologique régionale actuelle, nous avons négocié avec le Service de la Santé Publique une application adaptée des mesures dictées par les directives cantonales.

Par conséquent, dans une pesée des intérêts, nous avons pris nos responsabilités et avons décidé que l'exception, c'est-à-dire les visites en chambre, devient la règle. Dès lors, **les visites seront à nouveau autorisées en chambre** pour un meilleur confort de chacun.

Cependant, nous vous rendons attentifs au fait que ce cadre de visite ne pourra être maintenu que si les familles respectent scrupuleusement les mesures de protection et pour cela, nous comptons sur votre précieuse collaboration.

Vous trouvez ci-après, les nouvelles modalités valables pour les deux sites.

Cadre des visites dès le 5 janvier 2021

Règles particulières

- les visites se déroulent **en chambre** ;
- **deux personnes** (enfants de – 12 ans non compris) **par visite et par jour** ;
- **maximum 3 visites** par semaine ;
- les visites durent **30 minutes** au maximum ;
- le visiteur s'assure que **le résident porte correctement son masque** durant toute la durée de la visite.

Rappel des règles générales

- les visites ont lieu l'après-midi ;
- les visiteurs sont répertoriés ; ils remplissent et signent un formulaire à leur arrivée ;
- le visiteur est accompagné jusqu'au lieu de visite et raccompagné après la visite jusqu'à la sortie de l'EMS ;
- le visiteur devra porter un masque fourni par l'établissement et se soumettre aux recommandations transmises à son arrivée ;
- une distance de deux mètres doit toujours être respectée ;
- il est possible d'apporter des subsistances **mais il est interdit de les consommer durant les visites** (en raison du port du masque obligatoire et du risque plus important à ce moment-là) ;
- le cadre de la visite est organisé afin de répondre aux obligations légales ;
- les visites ne peuvent être faites que si les personnes et les résidents ne présentent aucun symptôme ;
- **les visites peuvent être interrompues à tout moment si les visiteurs ne respectent pas les règles précitées ;**
- le visiteur touché par la Covid-19 dans les 14 jours qui suivent la visite doit en informer l'EMS.

Résidents en quarantaine

- **les visites sont limitées aux cas de rigueur** tels que pour des résidents en fin de vie et se trouvant dans une situation particulièrement pénible, difficile et/ou éprouvante ;
- la durée de la visite et le nombre de visiteurs sont à évaluer au cas par cas ;
- l'EMS s'assure que le visiteur comprend les mesures additionnelles et utilise, enlève et jette de manière correcte les moyens de protections.

Le mode d'inscription demeure inchangé, **à savoir la prise d'un rendez-vous téléphonique préalable OBLIGATOIRE avec notre service d'animation** qui se charge de la planification des rencontres

- *Montagnier* ☎ 027 777 24 74
- *Orsières* ☎ 027 782 68 08

En lien avec le changement de système précité, nous sommes également à même d'adapter d'autres modalités qui seront accueillies sans nul doute comme un véritable « plus » dans la prise en charge de nos résidents :

- les intervenants externes peuvent reprendre leurs activités (coiffeuse, pédicure, esthéticienne,...) moyennant le respect des mesures ;
- reprise des animations de groupe ;
- repas pris en commun dans les salles à manger d'étage ;
- réouverture du foyer de jour l'Orchidée.

Vaccination Covid-19

La campagne de vaccination débute dès aujourd'hui à Orsières et suivra les 6 et 7 janvier à Montagnier.

Après avoir obtenu le consentement de la grande partie des résidents ou des familles/représentants, à notre satisfaction, les résidents seront vaccinés selon les étapes suivantes :

- première injection entre les 5 et 7 janvier ;
- deuxième injection à environ 4 semaines d'intervalle ;
- la protection sera efficace environ 2 semaines après la deuxième injection (mi-février).

La vaccination se réalise en présence du médecin-répondant et d'une infirmière, selon le protocole établi par le Service de la Santé Publique.

Nous plaçons tous nos espoirs dans cette vaccination afin de stabiliser durablement la situation et retrouver rapidement la cadre de vie d'avant la Covid-19. Tel est notre vœu le plus cher en cette nouvelle année !

Avec nos chaleureuses salutations.

Contacts

Patrice Michaud – Directeur – 027 777 24 05 – patrice.michaud@emsprovidence.ch

Pierre-Louis Abbet – Directeur des soins – 027 777 24 61 – pierre-louis.abbet@emsprovidence.ch